

C.C.A.S.

LE TREPORT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Conseil d'Administration du 17 février 2026



I - INTRODUCTION

1) RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Le débat d'orientations budgétaires a été rendu obligatoire par la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venu apporter des précisions concernant les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires.

Ce débat doit s'appuyer sur un rapport qui permettra à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'établissement ;
- De débattre de la stratégie financière de l'établissement.

Il est précisé dans ce même article que le Conseil d'Administration doit prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de la Communauté de Commune dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB (rapport d'orientations budgétaires).

Ces éléments prendront en compte les budgets principaux et les budgets annexes.

2) LE CONTENU DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les 10 semaines (M57) précédant l'examen du budget primitif. Il ne doit pas avoir lieu au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le DOB doit en effet éclairer les administrateurs sur les équilibres budgétaires et ils doivent avoir le temps suffisant « d'intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

L'article L2312-1 de loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle

du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les objectifs retenus pour la construction du budget primitif 2026 seront les suivants :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Optimisation des recettes ;
- Poursuite des investissements : travaux sur les biens du CCAS ;
- Optimiser l'accompagnement des publics en difficulté.

II - DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET MISSIONS DU C.C.A.S.

Le dernier recensement de la population s'établit à 4469 habitants au 1^{er} janvier 2026, soit une baisse de 0.91 % par rapport aux données du 1^{er} janvier 2025.

Les attributions du CCAS sont définies par le code de l'action sociale et des familles et le décret du 6 mai 1995.

Il a pour mission essentielle de mettre en œuvre une action sociale générale sur le territoire de la commune, en direction de toute la population.

Il a la responsabilité d'animer une action générale de prévention et de développement social en lien étroit avec les services ou institutions à caractère public ou privé qui œuvrent dans le champ des solidarités.

Il a vocation à s'adresser à un public très large : seniors, personnes en situation de précarité sociale et économique, personnes handicapées, jeunes.

Il anime une action générale de prévention et de développement social, participe activement à l'animation sociale du territoire avec les autres acteurs locaux dans ce domaine.

Enfin, il agit en cohérence avec les orientations municipales. Il est l'outil privilégié de la ville pour la mise en œuvre de sa politique sociale.

Le CCAS du Tréport :

- Accueille et accompagne le public sur site pour établir :
 - Des dossiers de FSL (accès au logement, les dettes de loyers, les dettes EDF) : 13 demandes en 2025 ;
 - Des dossiers de demande de retraite : 38 en 2025 ;
 - Des demandes de complémentaires santé : 29 en 2025.

Les dépôts de dossiers sont équivalents à 2024.

- Instruit les demandes d'aide sociale légale : 12 dossiers et 7 obligations alimentaires en 2025 (placement en maison de retraite) ;
- Propose des aides facultatives suivant le règlement des aides sociales facultatives voté le 12 juin 2023 : prise en charge de frais d'obsèques, prise en charge cantine scolaire qui représente 7 foyers
- Gère l'installation d'appareils de téléassistance : 42 bénéficiaires au 31 décembre 2025 ;
- Intervient auprès du public avec les partenaires et assure les liens administratifs : mission locale - Département (assistante sociale) - CLIC de la Vallée de la Bresle - Espace social l'Ancre - la Maison De l'Autonomie et des Aidants (MDAA) - la Maison des Services de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) ;
- Gère les domiciliations : 27 dossiers au 31 décembre 2025 ;
- Gère un service logement : 164 demandes en 2025 pour 754 logements sociaux ;
- L'aide alimentaire est omniprésente avec 97 demandes de colis auprès du secours populaire (soit une hausse de 24.35% par rapport à 2025), 16 foyers aidés par la Croix-

Rouge Française et 49 foyers suivis par l'épicerie solidaire. Le L'Épicerie solidaire, qui couvre depuis 2025 le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, est stable.
L'aide alimentaire reste donc un recours indispensable pour éviter que ces foyers ne sombre dans la précarité.

III - LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Le CCAS gère un Service Autonomie à Domicile (SAD) qui vise à répondre aux besoins croissants des familles d'être épaulées dans leur vie quotidienne (entretien du logement, préparation des repas, toilette, soins de nursing...).

Malgré le vieillissement de la population et le développement des services à la personne, le secteur reste bridé par les difficultés de recrutement.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement aborde tous les aspects liés à cette nécessaire adaptation ; aide financière aux personnes âgées, adaptation du logement, lutte contre l'isolement...).

L'article 44 de la loi 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit des mesures de réforme des services à domicile. Le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 vient préciser les modalités de la réforme et établit le cahier des charges définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des services autonomie.

2 types de services existeront donc :

- Les services dispensant de l'aide et du soin ;
- Les services ne dispensant que de l'aide.

Le SAD du Tréport est un service ne dispensant que de l'aide.

La procédure de renouvellement de l'autorisation dispensée par le Département de la Seine-Maritime est en cours.

Au 31 décembre 2025, le SAD intervient chez 162 bénéficiaires et compte 33 aides à domicile (28 agents titulaires et 5 agents contractuels).

IV - ANALYSE RÉTROSPECTIVE

A- LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS : M57

1) BILAN FINANCIER 2022-2025 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement

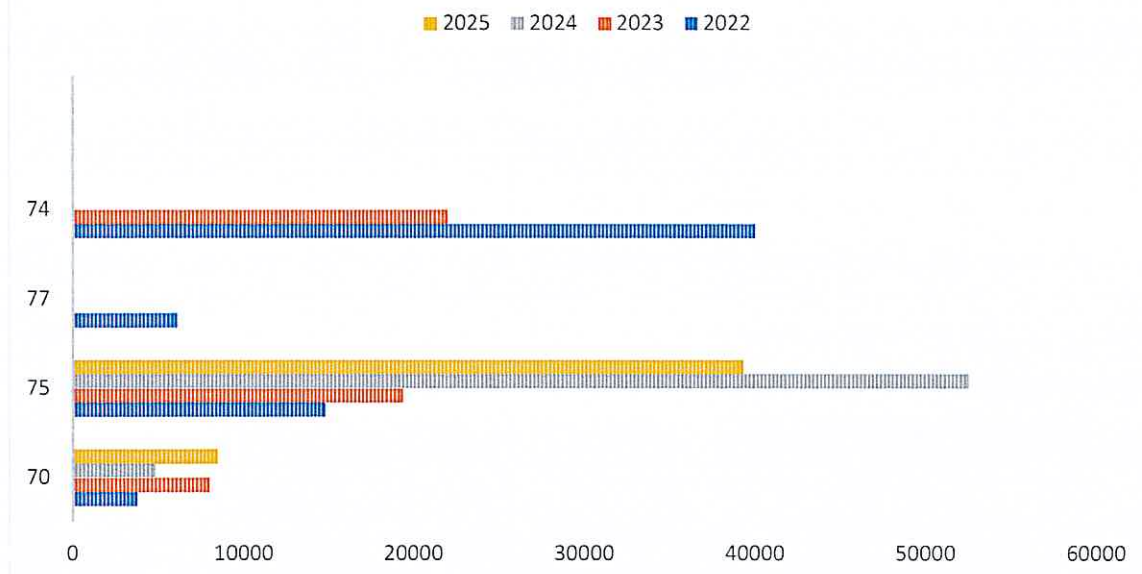
Les dépenses de fonctionnement du budget principal sont essentiellement allouées aux aides sociales facultatives attribuées par le CCAS. Les recettes proviennent des revenus des immeubles, des baux ruraux et divers dons.

a) Section de fonctionnement : dépenses - recettes

RECETTES

		2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CFU (en €)	Réalisations (en €)	2022/2025 (en %)	2024/2025 (en %)
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0	-
70	Produits de services, domaines et ventes diverses	3 825.15	8 011.22	4 847.61	8 463.35	+121.25%	+74.58%
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	40 000.00	22 000.00	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	14 846.94	19 351.58	52 503.09	39 290.53	+164.63%	-25.16%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES		58 672.09	49 362.80	57 350.70	47 753.88	-18.60%	-16.73%
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	6 078	0	0	0	0	0
78	Reprises provisions	250	597.95	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES DE PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 328	597.95	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES		65 000.09	49 960.75	57 350.70	47 753.88	-26.53%	-16.73%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		65 000.09	49 960.75	57 350.70	47 753.88	-26.53%	-16.73%

REPARTITION DES RECETTES - M57



Nous pouvons constater une baisse des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **16.73 %** par rapport à 2024 et répartie comme suit :

➤ Les produits et services (chapitre 70) correspondent :

- à la part des concessions du cimetière communal reversée au C.C.A.S.,
- aux loyers provenant des baux ruraux : terres agricoles appartenant au C.C.A.S. sur les communes du Tréport et de Criel.

Hausse de 74.58 %.

➤ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont en baisse de 25.16 % et correspondent :

- aux loyers des divers biens appartenant au C.C.A.S. : 4, rue du foyer et 84, avenue des Canadiens ;
- aux dons des divers organismes et notamment le casino du Tréport ;
- à la subvention de la commune : 20 000.00 € en 2025.

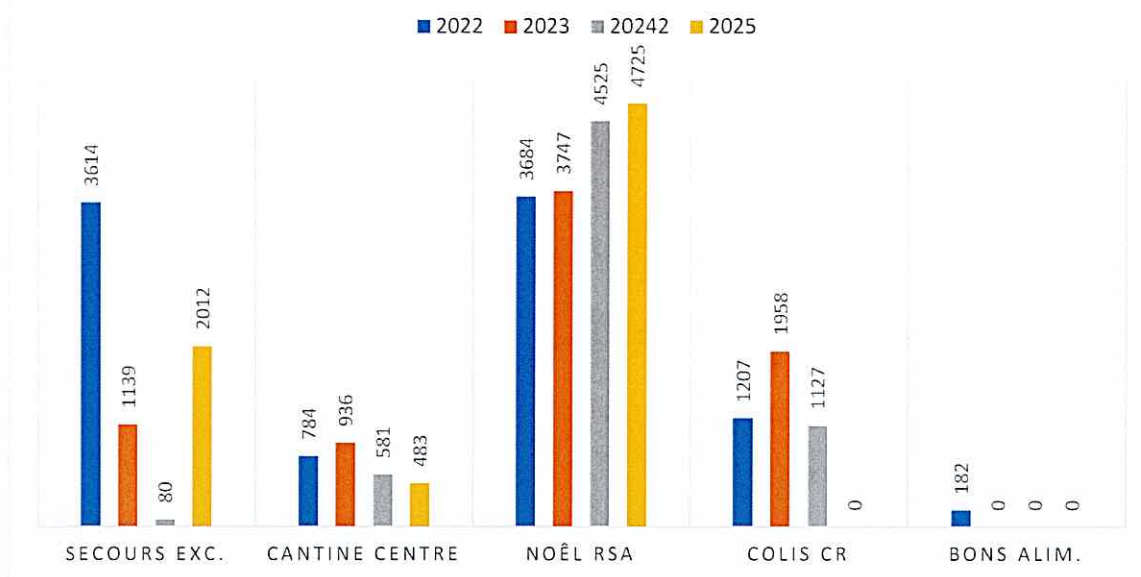
DÉPENSES

		2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CFU (en €)	Réalisations (en €)	2022/2025 (en %)	2024/2025 (en %)
011	Charges à caractère général	7 087.98	8 969.78	7 308.03	16 652.32	+134.93%	+127.86%
012	Charges de personnel	0	0	0	0	-	-
74	Atténuation de produits	0	0	0	0	-	-
65	Autres charges de gestion courante	55 245.27	49 792.04	54 130.31	11 613.99	-78.97%	-78.54%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		62 333.25	58 761.82	61 438.34	28 266.31	-54.65%	-58.87%
66	Charges financières	0	0	0	0	-	-
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	-	-
68	Dotations semi-budgétaires	0	0	313.00	0	-	-
TOTAL DES DEPENSES DE CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	0	0	0	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES		62 333.25	58 761.82	61 751.34	28 266.31	-54.65%	-58.87%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 063.00	2 063.00	2 063.80	1 748.00	-15.26%	-15.30%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 063.00	2 063.00	2 063.80	1 748.00	-15.26%	-15.30%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		64 396.25	60 824.82	63 815.14	30 014.31	-53.39%	-52.96%

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR TYPE D'AIDE

TYPE D'AIDES	2022 (Montant en Euros)	2023 (Montant en Euros)	2024 (Montant en Euros)	2025 (Montant en Euros)	ÉVOLUTION 2022/2025 (en %)	ÉVOLUTION 2024/2025 (en %)
Secours exceptionnels	3614.43	1139.66	80.50	2011.80	-44.33%	+2399.13%
Cantine + centre	784.06	936.13	580.87	482.89	-38.41%	-16.86%
Noël personnes défavorisées	3684.06	3747.47	4525.09	4725.03	+28.25%	+4.42%
Colis Croix Rouge	1207	1958	11.27	0	-	-
Bons alimentaires	152.52	0	0	0	-	-

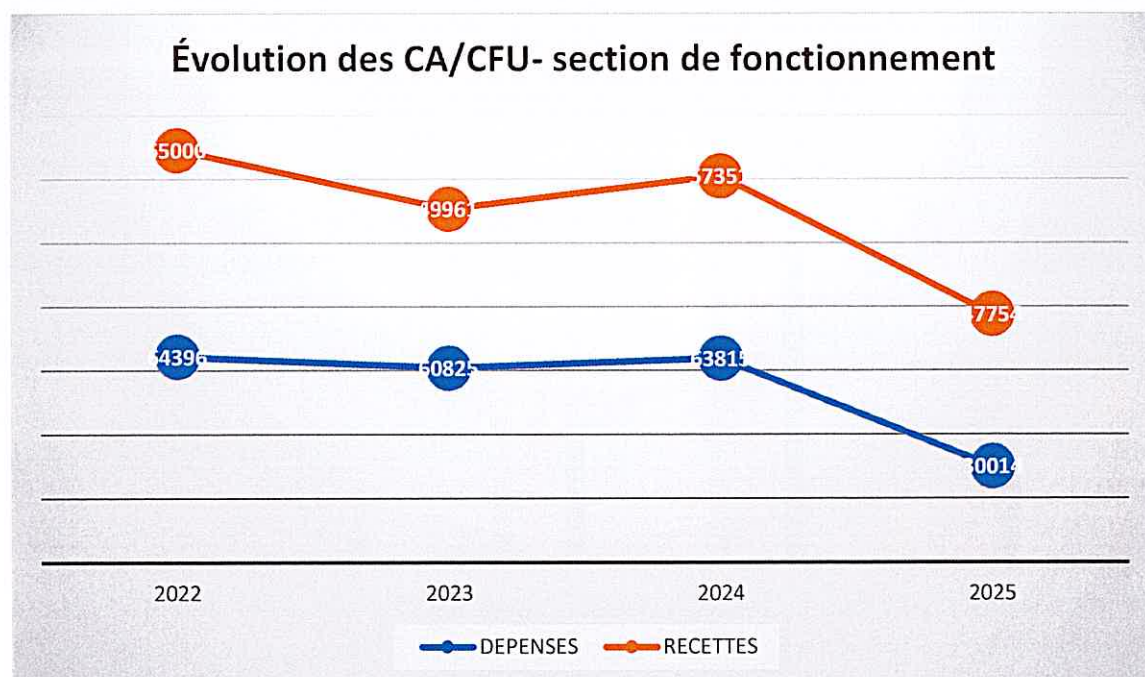
RÉPARTITION/TYPE D'AIDE



Nous pouvons constater une baisse des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de **52.96 %** par rapport à 2024 et répartie comme suit :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) correspondent :
 - À l'entretien des biens du C.C.A.S. ;
 - Aux divers achats informatiques ;
 - Aux divers abonnements ;
 - À l'achat des diverses fournitures ;
 - À la maintenance des logiciels ;
 - Aux assurances des biens du C.C.A.S. ;
 - Aux taxes foncières.
- Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) correspondent :
 - Aux bons de Noël 2025 pour les personnes défavorisées avec une légère hausse de 4.42 % ;
 - Aux secours exceptionnels : hausse de 2399.13% ;
 - Aux prises en charge cantine - aides aux devoirs - centre de loisirs : baisse de 16.86 % ;

ÉVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS : 2022/2025



Nous pouvons constater que les dépenses ont été maîtrisées.

b) Section d'investissement : recettes - dépenses

RECETTES : Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements des immobilisations.

		2022	2023	2024	2025
		CA (en €)	CA (en €)	CFU (en €)	Réalisations (en €)
010	Stock	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		0	0	0	0
10	Dotations	0	0	0	0
138	Autres subventions	0	0	0	0
26	Participations	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0	0	0	0
021	Virement de la section de fct	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre	2 063.00	2 063.00	2 063.80	1 748.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 063.00	2 063.00	2 063.80	1 748.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 063.00	2 063.00	2 063.80	1 748.00

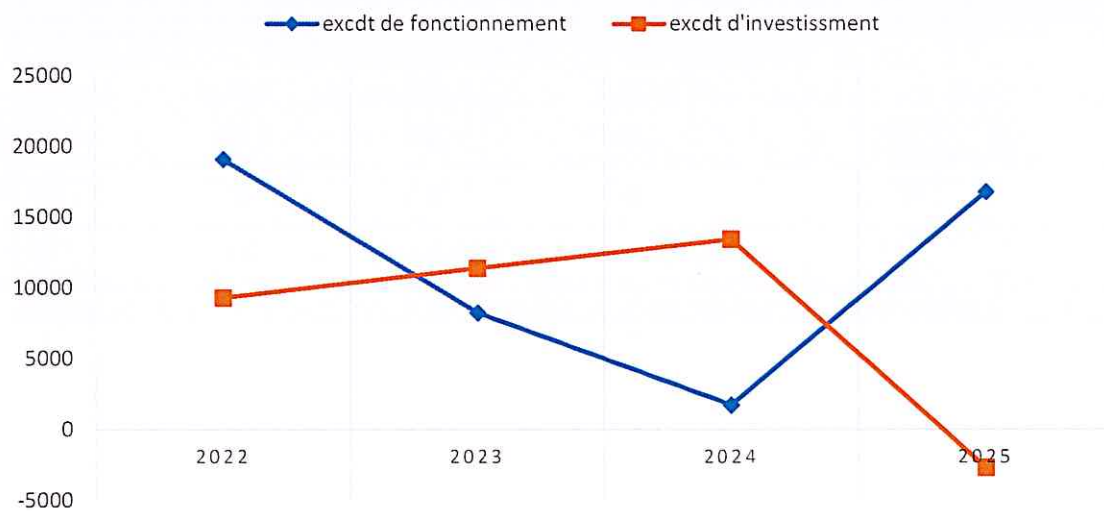
DÉPENSES

		2022	2023	2024	2025
		CA (en €)	CA (en €)	CFU (en €)	Réalisations (en €)
010	Stocks	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
204	Subvention d'équipement	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	4 877.40	4 877.40	0	0
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		4 877.40	4 877.40	0	0
10	Dotations	0	0	0	0
13	Subvention d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunt - dettes	0	0	0	0
18	Compte de liaison	0	0	0	0
26	Participation et créances rattachées	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0		0
TOTAL DES DÉPENSES FINANCIERES		0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		4 877.40	4 877.40	0	0
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0	0		0
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE		0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		4 877.40	4 877.40	0	0

2) Résultat des exercices

	2022	2023	2024	2025
Excédent de fonctionnement (en €)	19 092.80	8 228.73	1 714.87	16 772.44
Excédent /déficit d'investissement (en €)	9 323.78	11 386.78	13 450.58	-2 682.00
Excédent de fonctionnement capitalisé (en €)	0	0	49.42	2 682.00

RESULTATS DES EXERCICES (FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT)



L'excédent de fonctionnement 2025 sera affecté au budget 2026 en recette de fonctionnement (002).

3) Dettes et emprunts

NÉANT

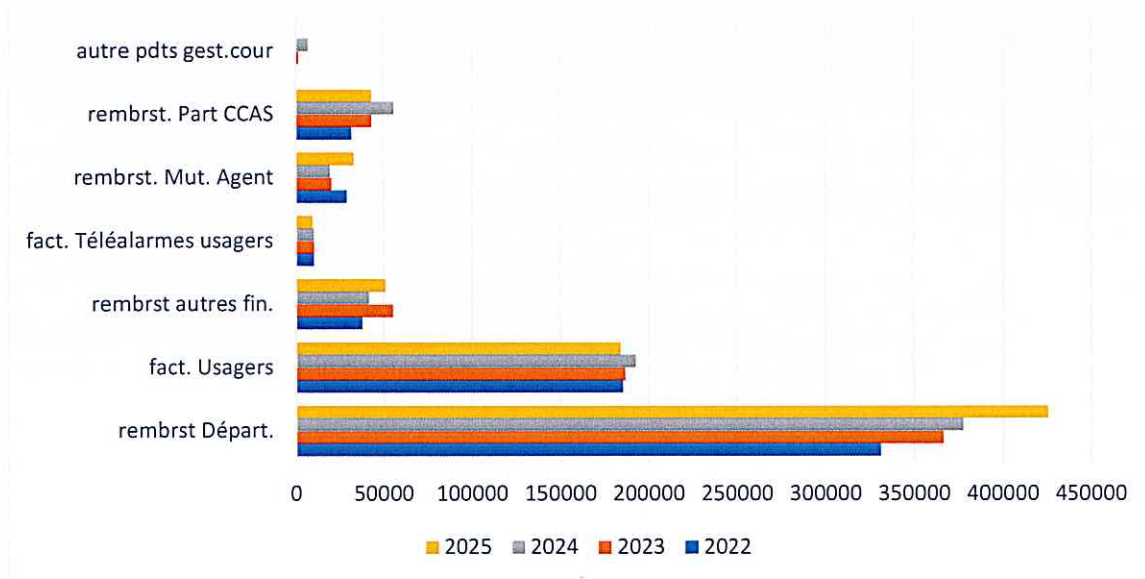
B - LE BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. : service d'aide à domicile : ID : 076-267600757-20260217-2026_005-DE**1) BILAN FINANCIER 2022 - 2025 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement**

Les principales charges et recettes de ce budget sont le personnel et le fonctionnement du service d'aide à domicile.

a) Section de fonctionnement : dépenses - recettes**RECETTES**

		2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	Réalizations (en €)	2022/2025 (en %)	2024/2025 (en %)
733	Pdt à la charge du Département	331 094.64	366 473.06	377 505.78	425 457.79	+28.50%	+12.70%
734	Pdt à la charge de l'utilisateur	185 328.45	186 478.45	192 401.84	183 978.15	-0.73%	-4.38%
738	Pdt à la charge d'autres financeurs	37 755.42	55 102.27	41 550.47	50 742.78	+34.39%	+22.12%
TOTAL GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION		554 178.51	608 053.78	611 458.09	660 178.72	+19.12%	+7.96%
70	Produits sauf 7082	10 213.68	10 357.94	10 206.77	9 532.42	-6.67%	-6.60%
74	Subvention d'exploitation	100 000	143 000	179 600	132 000.00	+32%	-26.50%
75	Autres pdt de gestion courante	174.12	1 568.26	6 902.21	547.95	+214.69%	-92.06%
6419	Rembrt sur rémun.	29 024.65	20 570.89	19 513.86	32 968.39	+13.58%	+68.94%
6459	Rembrt sur charges SS	31 616.97	43 194.72	55 789.46	43 038.73	+36.12%	-22.85%
TOTAL GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS À L'EXPLOITATION		171 029.42	218 691.81	272 012.30	218 087.49	+27.51%	-19.82%
77	Produits excep.	0	0	0	0	0	0
78/79	Autres pds	721		0	0	0	0
TOTAL GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		721.00			0	0	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		725 928.93	826 745.59	883 470.39	878 266.21	+20.98%	-0.58%

RÉPARTITION DES RECETTES - M22



Nous pouvons constater une baisse des recettes de 0.58% par rapport à 2024 (essentiellement due à la baisse de la subvention d'équilibre) répartie comme suit :

➤ Les produits à la charge du Département (compte 733) correspondent aux remboursements de l'APA - PA - PH - PCH par le Département : hausse de 12.70%. Cela correspond à la hausse des demandes d'APA.

➤ Les produits à la charge de l'utilisateur (compte 734) correspondent à la facturation aux usagers : légère baisse de 4.38%. Cela correspond à la baisse de la participation demandée aux usagers.

➤ Les produits à la charge d'autres financeurs (compte 738) correspondent aux remboursements des caisses autres que le Département (caisses de retraite - mutuelle...) : hausse de 22.12%. Cela correspond à une hausse des demandes déposées auprès des caisses de retraite.

➤ Les produits (compte 70) correspondent à la facturation des téléalarmes aux usagers. Baisse de 6.60 %.

Au 31/12/2024 : 40 abonnés

Au 31/12/2025 : 42 abonnés

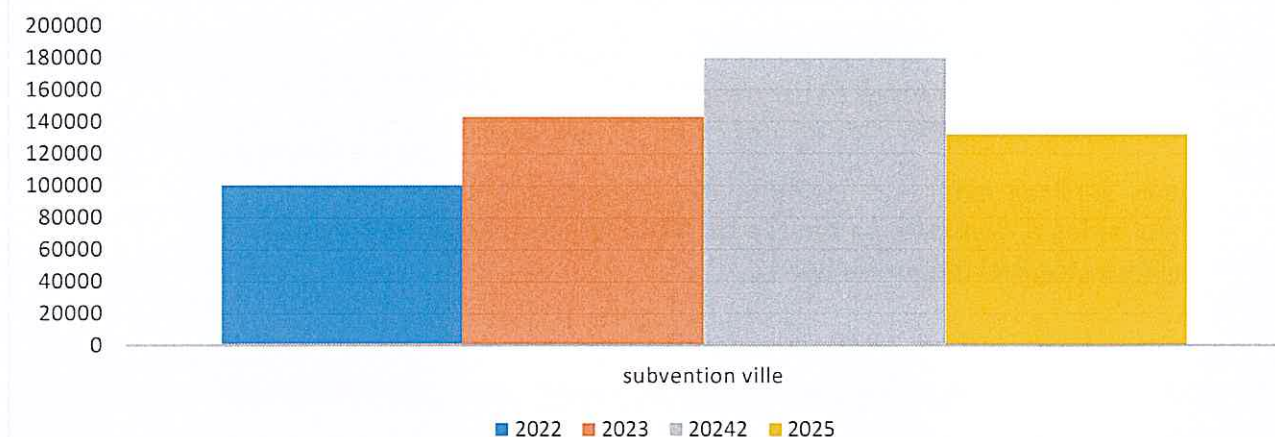
➤ La subvention d'exploitation (compte 74) correspond à la subvention d'équilibre versée par la Ville. **Baisse de 26.50%.**

➤ Les autres produits de gestion courante (compte 75) correspondent aux trop versés CESU (bénéficiaires réglant leurs factures avec des titres CESU).

➤ Les remboursements sur rémunération (compte 6419) correspondent aux remboursements effectués par la CPAM pour les agents en arrêt de maladie ordinaire (subrogation).

➤ Les remboursements sur charge de sécurité sociale (compte 6459) correspondent à un versement du Département destiné à compenser une partie du complément de traitement indiciaire versé aux agents.

ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE



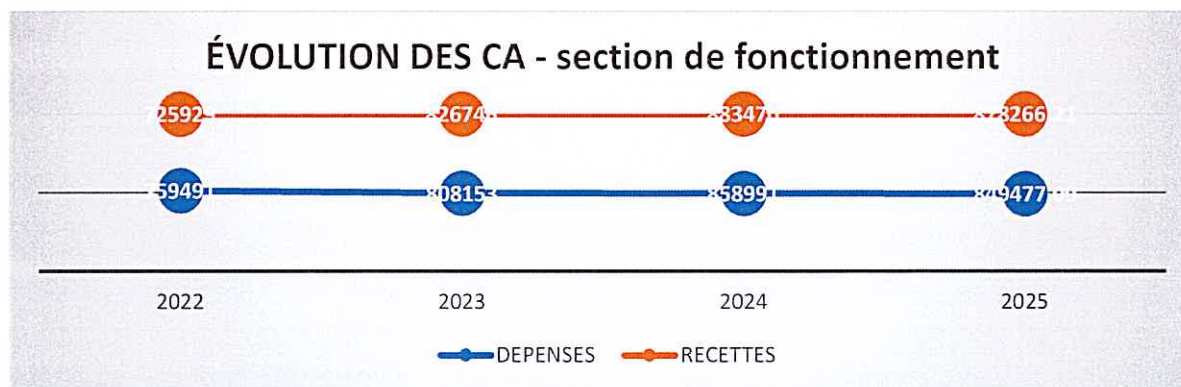
DÉPENSES

		2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	Réalisations (en €)	2022/2025 (en %)	2024/2025 (en %)
60	Achats	6 393.48	2 383.41	7 264.97	2 376.40	-62.83%	-67.28%
61	Services extérieurs	9 602.00	9 697.00	9 715.00	9 303.00	-3.11%	-4.24%
62	Autres services extérieurs	305.45	260.64	1 772.40	9 834.14	+3119.55%	+454.84%
TOTAL GROUPE 1 : DÉPENSES AFFÉRENTES À L'EXPLOITATION COURANTE		16 300.93	12 341.05	18 752.37	21 513.54	+31.97%	+14.72%
6228	Divers	0	0	5 297.50	1 432.5	+100%	-72.95%
633	Impôts et taxes	9 325.31	10 785.77	11 883.55	11 233.72	+20.46%	-5.46%
641	Rémunération	635 294.5	677 776.63	704 499.18	697 265.75	+9.75%	-1.02%
645	Charges de sécurité sociale	81 942.09	89 146.03	85 662.72	74 321.06	-9.3%	-13.23%
647	Autres charges sociales	2 711.20	2450	5 509.56	14 979.80	+452.51%	+171.88%
TOTAL GROUPE 2 : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL		729 273.10	780 158.43	812 852.51	801 227.23	+9.86%	-1.43%
65	Autres charges de gestion courante	10 868.09	11 791.72	23 823.16	21 047.34	+93.66%	-11.65%
616	Prime d'assurance	611.15	632.63	723.77	799.77	+30.86%	+10.5%
627	Services bancaires et assimilés	127.68	461.73	172.85	138.81	+8.71%	-19.69%
6156	Maintenance	1 527.26	1 552.74	1 242.01	0	-	-
6615	Intérêts ligne de trésorerie	144.94	1 196.91	749.66	656.40	+352.87%	-12.44%
673	Titres annulés	638.08	17.5	674.9	0	-	-
681	Dotations aux dépréciations	0	0	0	4 094	+100%	+100%
TOTAL GROUPE 3 : DÉPENSES AFFÉRENTES À LA STRUCTURE		13 917.20	15 653.23	27 386.35	26 736.32	+92.11%	-2.37%
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		759 491.23	808 152.71	858 991.23	849 477.09	+11.84%	-1.10%

Nous pouvons remarquer une baisse des dépenses en 2025 de - 1.10% et répartie comme suit :

- Les achats (compte 60) correspondent aux achats de fournitures pour les aides à domicile (gants...) : baisse de 67.28% car il n'y a pas eu d'achat d'EPI (blouses et chaussures).
- Les services extérieurs (compte 61) correspondent à la location des téléalarmes auprès de la société GTS : baisse de 4.24%.
- Les autres services extérieurs (compte 62) correspondent aux téléphones professionnels attribués aux aides à domicile. La hausse de 454.84% correspond aux forfaits des téléphones mobiles reliés au logiciel métier du SAAD.
- Les impôts et taxes (compte 633) correspondent aux cotisations URSSAF et CDG.
- La rémunération (compte 641) correspond aux rémunérations versées aux agents, titulaires et contractuels. Baisse de 1.02% ;
- Les charges de sécurité sociale (compte 645) correspondent aux cotisations URSSAF et IRCANTEC ;
- Les autres charges sociales (compte 647) correspondent aux frais de médecine préventive ;
- Les autres charges de gestion courante (compte 65) correspondent à la participation C.C.A.S. pour les bénéficiaires CARSAT et aux créances irrécouvrables ;
- La prime d'assurance (compte 616) correspond aux assurances en responsabilité civile ;
- Les services bancaires et assimilés (compte 627) correspondent aux frais de CESU ;
- La maintenance (compte 6156) correspond à la maintenance des logiciels par les éditeurs des logiciels ;
- Le compte 661.5 correspond aux intérêts de lignes de trésorerie. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un montant de 70 000,00 € ;
- Le compte 673 correspond aux titres annulés.

ÉVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022/2025



b) Focus sur la masse salariale

La masse salariale représente 94.32% des dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe.

Les données suivantes sont issues du bilan social 2024 :

Effectifs : 35 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024.

- 30 fonctionnaires
- 5 contractuels

Les agents dépendent tous de la filière sociale catégorie C et du grade d'agent social.

c) Section d'investissement : recettes - dépenses

RECETTES :

		2022	2023	2024	2025
		CA (en €)	CA (en €)	Réalisations (en €)	CA (en €)
28183	amortissements	0	0		4 094.00
TOTAL DES RECETTES		0	0	0	4 094.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0	0	0	4 094.00

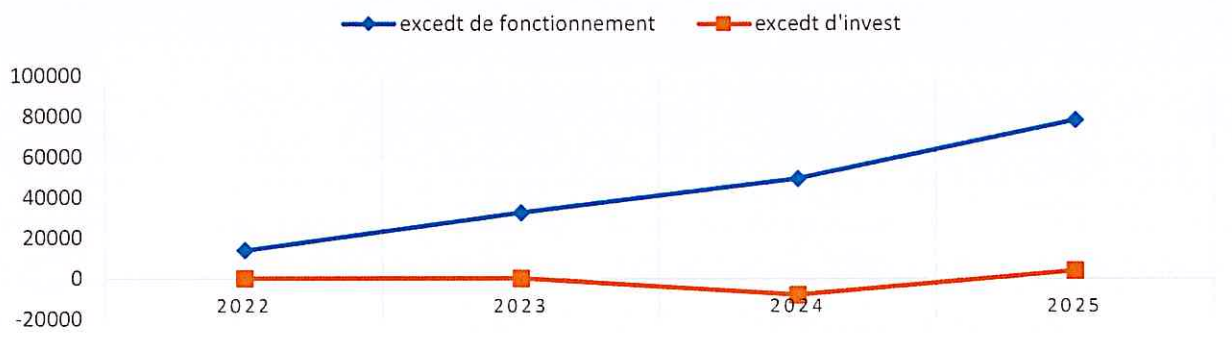
DEPENSES :

Pas de dépenses d'investissement.

2) Résultat des exercices

	2022	2023	2024	2025
Excédent de fonctionnement (en €)	13 978.71	32 571.59	49 199.95	77 989.07
Excédent/Déficit d'investissement (en €)	338	338	-7 850.80	+ 4 094.00
Réserve affectée à l'investissement (en €)	0	0	7 850.80	0

RÉSULTATS DES EXERCICES : FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT



L'excédent de fonctionnement 2025 sera affecté au budget 2026 en recette de fonctionnement (002).

3) Dettes et emprunts

Une ligne de trésorerie est active auprès du Crédit Agricole Normandie Seine. Elle peut couvrir les besoins à hauteur de 70 000,00 €.

V - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans la continuité de la consigne donnée pour les exercices précédents à savoir : stabiliser les dépenses de fonctionnement.

A - LE BUDGET PRINCIPAL

1) Les recettes de fonctionnement

Considérant les recettes 2025, il conviendra d'inscrire pour 2026 :

- Les produits de services à hauteur de 5.000,00 €,
- Les autres produits de gestion courante (comprenant la subvention d'équilibre de la Ville de 20 000.00 €) : 37 400,00 €,

L'excédent de fonctionnement permettra d'équilibrer le budget 2026 pour 16 772.44 €.

2) Les dépenses de fonctionnement

Il sera proposé d'inscrire pour les dépenses de fonctionnement :

- 27 000,00 € au chapitre 011 : des travaux sont à prévoir sur les biens du CCAS.
- 18 600.00 € au chapitre 65. Les aides exceptionnelles, attribuées en fonction du règlement des aides sociales facultatives pourront évoluer et augmenter afin d'aider au mieux les populations les plus défavorisées.

3) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent aux opérations d'ordre pour les amortissements.

4) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement permettront de prévoir des travaux amortissables sur les biens du C.C.A.S.

B - LE BUDGET ANNEXE

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes du budget annexe sont soumises au nombre de bénéficiaires du Service Autonomie à Domicile.

Ce dernier étant en constante évolution, nous pouvons inscrire des recettes majorées de 3% soit 905 000,00 €.

La subvention d'équilibre de la ville sera cette année de 100 000,00 €.

L'excédent de fonctionnement permettra d'équilibrer le budget 2026 pour 77 989.07 €.

2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans le budget de fonctionnement. C'est aussi le premier poste de dépense du total des dépenses de fonctionnement. Il faudra prévoir une inscription budgétaire majorée de 3% soit 825 000,00 €.

Pour les autres postes de dépenses, il faudra inscrire :

- Groupe 1 (dépenses afférentes à l'exploitation) : 27 000,00 € : il faut prévoir en effet le renouvellement des EPI pour les agents du SAD,
- Groupe 3 (dépenses afférentes à la structure) : 27 000,00 €

3) Les recettes d'investissement

Il y a un excédent d'investissement à inscrire pour le Budget Primitif 2026 à savoir : 4 094.00€.

4) Les dépenses d'investissement

Il n'y a pas de dépenses d'investissement prévues en 2026 pour le service d'aide à domicile.